

RÈGLEMENT

Le II^{me} Congrès international de Philosophie s'ouvrira le dimanche 4 septembre, dans l'Aula de l'Université de Genève, et se continuera les jours suivants, jusqu'au jeudi soir 8 septembre.

Les travaux du Congrès se feront soit dans des séances générales, soit dans des séances de sections, dirigées par des présidents de sections ; les sections pourront, le cas échéant, se subdiviser en sous-sections.

Les séances générales seront exclusivement occupées par la discussion de questions fixées d'avance par le Comité d'organisation et introduites par des rapporteurs. Il n'y aura pas de séances de section pendant les séances générales.

Les sections seront au nombre de cinq : *Histoire de la Philosophie*. — *Philosophie générale et psychologie*. — *Philosophie appliquée* (Morale, Esthétique, Philosophie de la religion, Philosophie sociale, Philosophie du droit). — *Logique et Philosophie des sciences*. — *Histoire des sciences*.

Les communications ne pourront pas durer plus de 15 minutes. (Cet article ne s'applique pas aux rapports.)

Le président de section est autorisé à limiter à 5 minutes le temps dont disposera chaque orateur dans la *discussion*.

Les auteurs des communications sont priés de remettre avant la fin du Congrès le texte de leur mémoire. Ce texte ne pourra pas dépasser six pages d'impression (format in-8° et caractères du présent règlement).

L'allemand, l'anglais, le français et l'italien sont reconnus comme langues officielles du Congrès.

Le prix de la carte de membre du Congrès est de 20 francs.

Les communications doivent être annoncées avant le 20 août au Secrétaire général : M. le Dr Ed. Claparède, 11, Champel, Genève.